





Règlement	Départ et arrivée	Randonnée La Perpignanaise	
Art 1 : La Randonnée "La Perpignanaise" organisée par l'ARC est ouverte à tous les cyclotouristes, affiliés ou non à la FFCT	Salle polyvalente Al Sol - rue des jardins Saint Louis - Perpignan	<p>Organisée par l'Amicale Roussillonnaise de Cyclotourisme</p> 	
Art 2: Les participants de moins de 18 ans devront remplir l'autorisation parentale figurant sur le bulletin d'inscription.	<p align="center">Engagements</p> <p align="center">Licenciés : 2,50€ - mineur gratuit Autres : 5,00€ - mineur 2,50€</p>		
Art 3 : Cette randonnée n'est pas une compétition. Elle ne donne pas lieu à classement et/ou chronométrage. Chaque participant s'engage à respecter les règles du code de la route et à se conformer aux différents arrêtés municipaux et préfectoraux.	<p align="center">Horaires</p>	Nom - prénom :	
	7h00 à 9h30 - Remise des récompenses à 12h00	3 Parcours	
Art 4 : Chaque participant devra être couvert personnellement par une assurance responsabilité civile et restera responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime	<p align="center">Soit salle polyvalente Al Sol Soit Llauro parking Camping Al Comu</p>	<p align="center">60km - dénivelé 444 - fléchage vert 80km - dénivelé 772 - fléchage bleu Brevet FFCT 100 km - dénivelé 1017 - fléchage rouge</p>	
	<p align="center">Contacts d'urgence</p> <p align="center">Urgences : 112 - Samu : 15 Pompiers : 18 - Police : 17</p>	 	
Art 5 : La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas d'accident quelconque survenu à l'un des participants ou provoqué par ce dernier sur, ou hors, circuits proposés par l'ARC. Le club a souscrit une assurance FFCT organisation	<p align="center">Contacts ARC</p>		
Art 6 : Le port du casque est obligatoire pour tout participant	<p align="center">Présidente - Véronique Fourès : 06 62 08 90 09 Sécurité - René Operti : 06 27 29 51 13</p>		
Art 7 : Le participant atteste avoir lu, et signé le bulletin d'inscription dûment complété.	 <p align="center">SOYEZ PRUDENTS</p>		
Art 8 : Le participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserve.			